

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/186170  
N/réf. : AVL/ah/BXL-4.93/s426  
Annexe : 1 dossier comprenant 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELES – HAEREN. Rue Servandoni. Demande de permis d’urbanisme pour le remplacement de l’éclairage public.  
*Dossier traité par M. Fr. Guilan-Suarez*

En réponse à votre courrier du 17 décembre 2007 sous référence, réceptionné le 20 décembre dernier, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance qu’en sa séance du 9 janvier 2008 et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable**.

La demande concerne le renouvellement de l’éclairage public de la rue Servandoni. Le tronçon de cette rue aboutissant à la rue du Pré aux Oies est situé dans la zone de protection du site semi-naturel du castrum, classé par arrêté du 08/08/1988.

Les huit points lumineux de type autoroutier existants sont remplacés par 14 lanternes du modèle Albany Small équipées de lampes CDO de 100 W diffusant une lumière assez blanche (2088 °K). Les lanternes seront fixées sur console en façade ou sur poteau, à une hauteur de 6 m; elles seront implantées en quinconce. Le projet fait suite au réaménagement de la rue Servandoni, examiné par la C.R.M.S. en sa séance du 06/07/05. Il s’inscrit dans le plan lumière qui est actuellement en cours d’élaboration sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Le projet n’appelle **pas de remarques particulières** de la part de la C.R.M.S.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.